

PROCES VERBAL DE LA 37^{eme} ASSEMBLEE GENERALE DE L'APPA DU 7/08/22

- 1) **BILAN FINANCIER** : J.LIWÉRANT (président) présente le bilan préparé par JC.BEGAY (trésorier)

RECETTES :	EUROS
394 cotisations	3 940,00 €
Dons	100,00 €
Cotisations 2022 en avance	90,00 €
Remb POSTE	2,75 €
Trop perçu sur relevé n°1	5,00 €
TOTAL	4 137,75 €

DEPENSES:	EUROS
Fonctionnement site Internet APPA + Tél	371,78 €
Affranchissements	1 092,95 €
Imprimerie et bureau	447,48 €
Frais de tenue de compte Banque Postale	138,78 €
Assurance du SMACL	152,39 €
TOTAL	2 203,38 €

Avoir au 30 Avril 2022	
Recettes - Dépenses = Solde	1 934,37 €
Fond de réserve	17 004,22 €
TOTAL	18 938,59 €

Peu de dépenses à cause de la COVID, la trésorerie est donc excédentaire.

JC.BEGAY a décidé de prendre sa retraite, l'assemblée le remercie chaleureusement pour ses 30 années de service à ce poste très prenant.

2) **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4 membres du Conseil d'Administration sont renouvelables (renouvellement par tiers).

Renouvelables et candidats à leurs réélections :

- a. Philippe CUBAYNES
- b. Roland DARRIAU
- c. Jean-Michel LALANNE
- d. Jacques PAQUEREAU

Vote de l'AG pour le renouvellement de ces 4 membres du CA :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 213 (adhérents participant à l'AG + pouvoirs) soit 82% du nombre de cotisants (259 adhérents ayant cotisé en 2022)

Ces 4 membres sont réélus à l'unanimité .

Nouvelles admissions au CA :

- a. Violaine DUPRAT
- b. Stéphanie PENVEN
- c. Laurent DELANGE
- d. Michel DIVARD

Vote de l'AG pour l'entrée de ces 4 nouveaux membres au CA :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 213 (adhérents participant à l'AG + pouvoirs) soit 82% du nombre de cotisants (259 adhérents ayant cotisé en 2022)

Ces 4 membres sont élus à l'unanimité.

J.LIWÉRANT actuel président souhaite quitter ses fonctions de président après 18 ans, tout en restant au CA de l'APPA.

JC.BEGAY actuel trésorier souhaite se retirer après 30 années de bons et loyaux services.

K.LIWÉRANT quitte ce jour ses fonctions de secrétaire et de membre du CA de l'APPA.

Le conseil d'administration se retire quelques instants pour désigner le nouveau président.

3) PRESENTATION DE L'APPA

J.LIWÉRANT présente l'APPA et son histoire pendant la délibération

4) RESULTAT DES DELIBERATIONS DU CA

Le nouveau président nommé par le CA est Michel DIVARD

Le nouveau trésorier nommé par le CA est Laurent DELANGE

Le nouveau secrétaire reste à nommer

5) RAPPEL DES STATUTS DE L'APPA

- a. Défense et sauvegarde des intérêts relatifs au cadre de vie, à la qualité de vie, à l'environnement et au patrimoine de ses adhérents.
- b. Réflexion sur ces sujets et suggestions sur la vie collective et le développement de la station.
- c. Veille sur la réglementation régissant urbanisme, la construction, l'environnement et la circulation.

6) LES MEMBRES DU NOUVEAU CA

- Jean-Claude Begay
- Didier Bertails
- Valentine Chevalier
- Philippe Cubaynes
- Roland Darriau
- Laurent Delange
- Michel Divard
- Luc Dumont
- Violaine Duprat
- Marie-Jo Faugas
- Georges Labitte
- Jean-Michel Lalanne
- Jacques Liwerant
- Jacques Paquereau
- Stéphanie Penven
- François Viau

7) ORGANISATION DE L'APPA

L'APPA va s'organiser en commissions qui vont chacune traiter les thèmes ci-dessous :

a) L'URBANISME & VEILLE JURIDIQUE :

- Responsable = J.M.LALANNE
- Révision du SCOT en 2014
- Révision du PLUi en 2020 et réunion de concertation le 31 Mai 2022
- Nouvelle présentation des SDU (Secteur Déjà Urbanisés) Septembre 2022
- Prochaine réunion publique en Octobre 2022
- **Rappel à tous les adhérents que la date limite pour déposer ses contributions au PLUI2 est le 16/09/2022.**
- Comme vous le savez, MACS a engagé une révision du SCot de 2014 et du PLUi de 2020 dans ses communes littorales pour y intégrer le potentiel d'accroissement du périmètre de constructibilité ouvert par la loi ELAN à l'intérieur de zones qualifiées de « Secteur déjà urbanisés » (SDU).
- Une réunion dite de concertation préalable a eu lieu le 31 mai à Soustons: il y a été commenté le document qui se trouve sur le site web de MACS ici. Un enregistrement de mauvaise qualité existe : <https://www.youtube.com/watch?v=aMzk8ZYsnjs>
- Nous disposons d'un document interne pour les communes MACS ci-joint qui est beaucoup plus explicite: vous y trouvez la localisation des SDU proposés, mais pas leur plan parcellaire, ce qui rend leur contestation, donc la concertation, impossible.
- Faute de pouvoir les obtenir, nous devons attendre l'enquête publique pour y voir plus clair. MACS doit travailler les SDU en septembre et présenter lors de la réunion publique d'octobre .
- RAPPEL :le dossier de concertation est mis à disposition du public soit en dématérialisé :<https://registre-dematerialise.fr/2809> soit en support papier au siège de MACS et dans chacune des 8 mairies littorales de MACS.
- Le public peut déposer ses contributions via ces différents supports : soit registre internet <https://registre-dematerialise.fr/2809> , soit par mail à « **concertation-publique-2809@registre-dematerialise.fr** » , soit par courrier adressé au Président de MACS avec objet modification n°2 du PLUI ;soit dans le registre papier ou informatique destiné au recueil des observations dans chaque mairie concernée.
- Merci de nous faire parvenir également vos observations et contributions pour l'action de l'APPA à
 - Michel Divard
 - Président de l'APPA.
 - 6 square du golf
 - Port d'Albret
 - 40140 Soustons
 - mail : « michel.divard@orange.fr » et/ou « jean.michel.lalanne@cario.fr »

b. LAC MARIN ET ENVIRONNEMENT

- Responsable : Georges LABITTE avec soutien de L.DELANGE
- Eau, désordres hydrauliques (submersion marine, trait de côte, remontées de nappe,..)
- Lac marin où nous voulons avancer avec les élus et le président du SIPA et trouver ensemble des solutions malgré les contraintes budgétaires et environnementales.
- Plages Océan, où il y a contraste fort entre Vieux-Boucau (chiens interdits, poubelles présentes sur la plage) et Soustons plage (chiens en liberté et poubelles absentes). L'APPA fera remonter vos observations pour obtenir une amélioration (cf §10) Questions/Réponse).

c. CADRE DE VIE (commission en création)

- Zones boisées, Forêt. Une réunion sur la forêt du Marensin aura lieu le 29/10/22 à 17h00 à Salle Municipale de MOLIETS
- Circulation, pistes cyclables, stationnement, camping sauvage,..
- Nuisances sonores (tonte et souffleurs du golf à partir de 6h du matin,...)
- Suivi internet, déploiement de la fibre

d. RELATIONS & PARTENARIATS

- Mairie de Vieux Boucau : Responsable = Jacques PAQUEREAU
- Mairie de Soustons : Responsable à définir avec URPSP
- Soustons Plage URPSP dont l'AG a lieu le 24 Septembre, et où un rapprochement avec l'APPA sera discuté.
- SIPA où M.DIVARD, G.LABITTE, J.PAQUEREAU participent au comité consultatif
- GAP40
- Moliets, Messanges

e. COMMISSION ANIMATIONS

- Responsables : Didier BERTAILS, Stéphanie PENVEN et Violaine DUPRAT
- Commission très importante à 2 niveaux :
 1. Retrouver notre place dans la cité via des animations externes telles que :
 - a. Concours de châteaux de sable
 - b. Sponsor de la course de trottinettes et de la traversée du lac
 - c. Prix pour les concours de bridge et de tennis
 2. Permettre des rencontres entre adhérents pour mieux se connaître

f. COMMUNICATION

- Maintien des bulletins semestriels
- Site internet qui marche bien à redynamiser

- Mettre en place des mails d'information aux adhérents « flash info » pour informer et éteindre les rumeurs
- Avoir une liste de téléphones portables à jour
- Avoir le listing des adresses email à jour

8) CHANGEMENT D'ADRESSE DE L'ASSOCIATION

Le président demande aux adhérents s'ils sont d'accord pour le changement d'adresse du siège social de l'APPA.

Vote de l'AG pour le changement d'adresse :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 213 (adhérents participant à l'AG + pouvoirs) soit 82% du nombre de cotisants (259 adhérents ayant cotisé en 2022)

9) INTERVENTION DE Philippe DAUCHEL, PRESIDENT DU SIPA ET CONSEILLER MUNICIPAL à VIEUX-BOUCAU

- Le lac marin est dans un état délicat, le dernier curage date des années 90.
- Il y a eu une étude bathymétrique en 2021 qui a montré une hausse du niveau d'envasement du lac de 50cm en moyenne (850.000m³ d'eau), soit une diminution de 27% du volume d'eau du lac par rapport à la dernière étude bathymétrique qui datait de 2003 (1.050.000m³ d'eau). Ainsi qu'une forte dissymétrie de la profondeur entre le point le plus profond derrière le barrage principal d'entrée du lac marin et la zone la moins profonde coté sud du lac.
- Extension des zostères partout sauf devant le BPE, ces plantes sont protégées, ce qui complique les curages. Ces plantes qui ne sont pas des algues, produisent beaucoup d'oxygène et sont donc favorables à la qualité de l'eau.
- Augmentation des ulves (algues vertes) qui est défavorable à la qualité de l'eau car elles consomment de l'oxygène.
- Des mesures de la qualité de l'eau sont réalisées toutes les semaines pendant la saison estivale et 1 fois par mois sinon. Les mesures physico-chimiques sont réalisées toujours aux mêmes endroits et à 3 profondeurs, elles concernent : oxygène dissous, salinité, température. Il existe un protocole en cas d'alerte avec les 2 mairies pour prendre des mesures d'urgence si besoin.
- Une étude de l'état de tous les ouvrages autour du lac a été réalisée en 2021 avec identification des priorités. Il a été décidé de réaliser les premiers travaux prioritaires à partir de 2023.
- Parce qu'en 2022 une demande de subventions a été faite auprès de tous les organismes concernés au vu de la dépense globale pour réaliser les travaux urgents qui s'élève à 550K€ et qui est supérieure au budget du SIPA. Ph. DAUCHEL a une réunion début Septembre avec la préfecture et la communauté de communes pour obtenir des subventions.
- Une étude hydro-sédimentaire a été réalisée en 2011 par la SOVEA, elle n'a donné lieu à aucune action, aujourd'hui la SOVEA n'existe plus et une nouvelle étude plus

détaillée va être demandée à ARTELIA pour améliorer la profondeur et la courantologie à l'intérieur du lac.

- i. Des dragages sont envisagés, mais ils sont limités en volume annuel pour des raisons environnementales, puis il faudra définir ce qu'on fait des sédiments retirés.
- j. Si on ne fait rien, on va se retrouver dans la situation de l'étang de Pinsolle.
- k. Un des problèmes du lac est qu'il sert de déversoir en cas d'inondation, pour le Moisan et le courant de Soustons. Il faut choisir actuellement entre être inondé ou utiliser le lac comme déversoir.

Question d'un adhérent : à quoi attribuez-vous la prolifération des ulves (algues vertes) dans le lac marin ?

- l. Réponse de Ph DAUCHEL : il y a plusieurs facteurs :
 - Les courants de Soustons et du Moisan apportent des nitrates et des phosphates favorables au développement des ulves
 - La combinaison des nitrates et phosphates contenus dans les 2 courants, sont poussés par la marée montante à l'intérieur du lac marin où ils constituent un engrais qui provoque la prolifération des algues.
 - Une solution pourrait être la modification du barrage de Pinsolle pour gagner en profondeur et fermer le courant à marée montante.
 - Avec également la possible suppression de la porte à flot qui constitue un goulot en aval du barrage de Pinsolle.
 - Ceci serait accompagné d'un curage de l'étang de Pinsolle pour déboucher le courant de Soustons au niveau de l'étang de Pinsolle.
 - Ph DAUCHEL travaille avec Natura 2000 pour ce projet de curage.
- m. Un projet de 9 panneaux informatifs (en plusieurs langues) autour du lac a été mené avec des experts et en partenariat avec les écoles. Ces panneaux seront déployés en Septembre 2022. Chaque panneau dispose d'un QR CODE qui pourra être flashé, et qui donnera plus d'information, ce travail d'information sera mené avec le conseil consultatif du lac.

10) QUESTIONS/REPONSES DES ADHERENTS :

- a. Mr LAFITTE (ancien maire de Vieux-Boucau) fait remarquer que :
 - Le lac ne peut pas se vider parce que le seuil du BPE est trop haut
 - De nombreuses études ont été financées depuis des années, mais peu de travaux ont été réalisés.

Mr DAUCHEL confirme que la cote du bas du BPE est à 0,60 NGF et ne permet pas le vidage complet du lac , sans doute à cause d'une erreur de conception.

J.LIWERANT fait remarquer que l'étude de la SOGREAH avait proposé de construire un barrage supplémentaire au sud du BPE avec un seuil bas bien plus profond, mais cela coûtait 1M€ et a été abandonné.

ACTION APPA/COM ENVIRONNEMENT : établir le total des montants dépensés en études depuis que l'APPA suit ce sujet.

- b. Mr LAFITTE évoque le risque de submersion marine de la zone de Port D'Albret
Mr DAUCHEL répond que dans le PPRL le risque de submersion marine est faible, en revanche le risque d'inondation lui est majeur à l'échelle trentenaire et pourrait atteindre + 3 mètres. Ce chiffre semble très élevé et doit être reconfirmé.
- c. Question : Un agrandissement de l'étang de Moisan est-il envisageable ?
Mr DAUCHEL répond que le PB de ces étangs est qu'ils sont alimentés par la nappe phréatique et donc les agrandir ne servirait à rien.
- d. Suite à présentation du projet d'aménagement de la zone lacustre de Soustons Plage les adhérents se demandent où iront les campings cars dont l'aire de stationnement actuelle sera supprimée.
Mr DAUCHEL précise que la coupe de bois réalisée l'a été sur un terrain privé, ce ne sera donc pas le nouvel emplacement des campings cars.
M.DIVARD précise qu'initialement une aire de parking relais ainsi que le parking des campings cars avait été prévue en face d'ODALYS. Cela a été rejeté par la préfecture qui bloque l'artificialisation des sols. Donc aujourd'hui il n'y a pas de solution pour les campings cars sur Soustons Plage, et les municipalités devront prendre des mesures en cas d'affluence.
- e. Question concernant l'emplacement de la roue qui bloque 40 places de parking.
Mr DAUCHEL précise que la roue ne sera probablement plus à cet emplacement à partir de l'année prochaine.
- f. Mr COUTOU représentant ici les habitants du square du BRIOU, du square des TAUZINS et de l'allée des LAMANEURS :
- Considèrent qu'ils sont dans une enclave de Soustons dans Vieux-Boucau
 - PB1 = éloignement des centres administratifs à 8km alors que ceux de Vieux Boucau sont à moins de 1km (PTT, mairies , police municipale, bureaux de vote...) , ils paient leurs impôts à Soustons, mais utilisent les services de Vieux Boucau, et n'ont pas de réponse quand ils font des demandes à la mairie de Soustons (la gendarmerie doit faire 2 fois 8km pour venir à Soustons Plage et passe rarement), les habitants de cette zone souhaitent refaire partie de Vieux-Boucau comme avant 1985.
 - M.DIVARD confirme que les habitants de Soustons Plage se sentent également éloignés de Soustons bourg mais que cette démarche de rattachement prendrait de nombreuses années. Mais l'APPA peut faire avancer des actions plus simples et plus rapides.
 - PB2 = véhicules aménagés se garent devant chez eux et utilisent les haies comme toilettes

- PB3 = le nombre de WC publics au bord du lac est insuffisant et mal indiqués, il suffirait de rajouter des panneaux dans un premier temps, et de rajouter des WC dans un second temps.
 - ACTION APPA/COM RELATIONS : faire remonter ces problèmes et proposition à la mairie de Vieux-Boucau, de Soustons et à la MACS
- g. Coté Soustons plage les adhérents notent qu'il n'y a aucun WC, aucune poubelle sur le chemin de la plage, et les chiens sont laissés en liberté toute l'année. Coté Vieux-Boucau il y a des poubelles, des WC et les chiens sont interdits en saison. La solution mise en place par Vieux-Boucau devrait être généralisée selon une majorité d'adhérents.
- ACTION APPA/COM RELATIONS : faire remonter cette proposition à la mairie de Soustons et à la MACS
- h. Etude de l'université de l'ADOUR sur le développement touristique de Port d'Albret, le rapport est très instructif sur de nombreux points.
- ACTION APPA/COM CADRE DE VIE : mettre le rapport accessible sur le site internet de l'APPA.